

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2006**

**Association
« BIO-SOLIDARITE DU BOULONNAIS »
Centre Social Eclaté
6/8 Résidence Descartes
62280 - SAINT MARTIN BOULOGNE**

- Rapport général
- Annexes
- Rapport spécial

SOMMAIRE

Association
« BIO-SOLIDARITE DU BOULONNAIS »
Centre Social Eclaté
6/8 Résidence Descartes
62280 - ST MARTIN BOULOGNE

*RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2006*

*Association
« BIO-SOLIDARITE DU BOULONNAIS »
Centre Social Eclaté
6/8 Résidence Descartes
62280 - SAINT MARTIN BOULOGNE*

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. dans ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en FRANCE ; raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

BOULONNAIS » tels qu'ils sont annexés au présent rapport,

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « **BIO-SOLIDARITE DU**

31 décembre 2006, sur :

16 septembre 2004, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du

Mesdames et Messieurs les Membres,

Association
« BIO-SOLIDARITE DU BOULONNAIS »
Centre Social Eclaté
6/8 Résidence Descartes
62280 - ST MARTIN BOULOGNE

RAPPORT GENERAL



Fait à Boulogne-sur-Mer, le 07 décembre 2007

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Les éléments probants obtenus et les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à

suivre et les estimations retenues pour l'arrêté des comptes.

avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté notamment sur les principes comptables justification de nos appréciations, nous vous informons que les vérifications auxquelles nous

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

de cet exercice.

l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin

français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables

ci-après.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée

BILAN 2006

BIO SOLIDARITE

ACTIF IMMOBILISE

BATIMENT	7 047,18 €	2 818,88 €	4 228,30 €
AGENCEMENT AMENAGEMENT	690,55 €	258,96 €	431,59 €
INSTALLATIONS GENERALES	982,03 €	934,87 €	47,16 €
OUTILLAGE INDUSTRIEL	8 989,40 €	1 913,33 €	7 076,07 €
MATERIEL DE BUREAU INFORMATIQUE	2 626,44 €	598,30 €	2 028,14 €

TOTAL

13 811,26 €

PASSIF

<u>FONDS PROPRES</u>	
FOND ASSOCIATIF	86 142,05 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	17 876,00 €

TOTAL

104 018,05 €

DETTES A COURT TERME

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Formation Professionnelle et Congés Payés)	10 605,03 €
FACTURE NON PARVENUE	3 350,00 €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCES	4 629,84 €

TOTAL

18 584,87 €

CRÉANCES

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 165,37 €
PRODUITS A RECEVOIR	22 158,00 €

TOTAL

24 323,37 €

TRÉSORERIE

OBLIGATIONS	52 328,58 €
DISPONIBILITÉ BANQUE	54 763,81 €
CAISSE	441,45 €

TOTAL

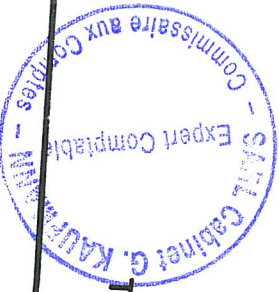
107 533,84 €

TOTAL GÉNÉRAL

145 688,47 €

TOTAL GÉNÉRAL

145 688,47 €



ASSOCIATION BIO SOLIDARITÉ

	ANNÉE 2006	ANNÉE 2005		ANNÉE 2006	ANNÉE 2005
ACHATS	14 611,09 €	10 529,69 €		17 814,65 €	13 984,42 €
SERVICES EXTÉRIEUR	8 883,45 €	3 488,80 €		14 400,00 €	10 080,00 €
AUTRES SERVICES EXTÉRIEUR	13 703,13 €	17 438,82 €			
CHARGES DE PERSONNEL	173 754,83 €	131 476,09 €			11 400,00 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 733,06 €	1 967,88 €			1 381,94 €
RÉSULTAT	23 065,55 €	24 249,77 €			43 351,20 €
				51 254,00 €	108 953,49 €
				98 228,67 €	
				24 495,00 €	
				489,99 €	
				30 068,80 €	
TOTAL	236 751,11 €	189 151,05 €	TOTAL	236 751,11 €	189 151,05 €





ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/06

ASSOCIATION BIO SOLIDARITE DU
BOULONNAIS

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Désignation de l'association : Association Bio Solidarité du Boulonnais

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/06, dont le total est de 145 668,47 € et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 23 065,55€.

L'exercice à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/06 au 31/12/06.

Les notes indiquées ci après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le 06 Décembre 2007, par les dirigeants de l'association.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence,

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **IMMOBILISATIONS** : Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue.

- **CREANCES** : Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **VALEURS MOBILIERES** : les valeurs mobilières sont valorisées à leur cours d'achat.





CREANCES

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Prêts				
Créances clients				
Personnel				
Créances sociales et assimilées				
Créances fiscales et assimilées				
Divers	22 158.00			
Charges constatées d'avance	2 165.37	2 165.37	2 165.37	2 165.37
TOTAL		24 323.37	24 323.37	24 323.37

Prêts accordés au cours de l'exercice : NEANT
Remboursement de prêts obtenus au cours de l'exercice : NEANT

DETTES

ETAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts					
Dettes fournisseurs					
Personnel					
Dettes sociales et assimilées	10 605.03	10 605.03	10 605.03		
Dettes fiscales et assimilées					
Divers	3 350.00	3 350.00	3 350.00		
Produits constatés d'avance	4 629.94	4 629.94	4 629.94		
TOTAL		18 584.87	18 584.87		

Emprunts souscrits sur l'exercice : NEANT
Emprunts remboursés sur l'exercice : NEANT



DETAIL DES CHARGES À PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

- Emprunts : NEANT
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 3 350.00
- Dettes fiscales et sociales : 10 605.03
- Autres dettes : NEANT

DETAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

ACHAT DE GRAINES / MAINTENANCE INFORMATIQUE : 2 165.37

DETAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CNASEA : 4 629.84

DETAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CONSEIL GENERAL : 22 158.00

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2006**

**Association
« BIO-SOLIDARITE DU BOULONNAIS »
Centre Social Eclaté
6/8 Résidence Descartes
62280 - SAINT MARTIN BOULOGNE**

CONVENTIONS S'ETANT POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

PREMIERE CONVENTION

Mme SIDWELL, salariée de l'association « CENTRE SOCIAL ECLATE » a été mise à la disposition de l'association « BIO SOLIDARITE DU BOULONNAIS » afin de réaliser les travaux comptables de cette dernière.

Cette mise à disposition s'est faite sans contrepartie financière.

- Personnes concernées :

Les représentants de l'Association « CENTRE SOCIAL ECLATE » au sein du Conseil d'Administration.

SECONDE CONVENTION

Mise à disposition par l'Association « CENTRE SOCIAL ECLATE » à l'Association « BIO SOLIDARITE DU BOULONNAIS » de matériel de jardinage (un motoculteur et deux serres).

- Personnes concernées :

Les représentants de l'Association « CENTRE SOCIAL ECLATE » au sein du Conseil d'Administration.

Fait à Boulogne-sur-mer, le 07 décembre 2007

Gilles KAUFMANN.

